



RÈGLEMENT du VIDE GRENIER

Le **COMITE DES FETES DE LUBEC** est l'organisateur du vide grenier. Cette manifestation se déroulera à AUDENGE 33980 – Sur l'Esplanade de la Salle des Fêtes de Lubec, le **SAMEDI 22 AOUT 2026**. L'accueil des exposants se fera de **6 H 00 à 8 Heures**, et l'ouverture au public de **8 Heures à 17 Heures**.

Le vide grenier est exclusivement réservé aux particuliers et le commerce alimentaire y est strictement interdit.

Chaque exposant s'engage à apporter son propre matériel d'exposition (parasol, tables, chaises) dont les dimensions ne seront pas inférieures à 3 ml. Le prix du mètre linéaire occupé est de 3 €.

Aucun véhicule ne doit être laissé sur les emplacements. Les exposants devront stationner leur véhicule sur les parkings environnants le plus rapidement possible.

Aucun prêt de matériel ne sera mis à la disposition.

Dès leur arrivée, les exposants devront justifier de leur identité en donnant une pièce d'identité, et s'installeront à l'emplacement qui leur sera attribué.

Aucune circulation de véhicule dans les allées ne sera acceptée entre 8 Heures et 17 Heures.

Un contrôle du respect des dimensions pour les emplacements sera effectué. Il sera interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul l'organisateur est habilité à le faire si nécessaire.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de l'exposant. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que perte, casse, vol, ou autres détériorations.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et de ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles (vente d'animaux – produits dangereux – cd et jeux gravés (copie) – produits inflammables...) **La vente d'armes toutes catégories est interdite.**

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. En cas de conditions météorologiques défavorables, ou ventes sans succès, l'organisateur ne pourra être tenu responsable et aucun remboursement ne sera effectué.

Les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents tout au long de la manifestation.

Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la journée. Les exposants s'engagent donc à les ramener et laisser leur emplacement propre.

Une restauration rapide sera exclusivement proposée par l'organisateur (sandwiches – grillades – frites – pâtisseries et aussi boissons...)

La présence à ce vide grenier implique l'acceptation du règlement.

Toute personne ne respectant pas cette réglementation ou gênant le bon déroulement de la manifestation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son emplacement.

Le **Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)**